

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
07 octobre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain D'ETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Laurent BRUN, Stéphane HERAULT,

Pouvoirs : Laurent BRUN à Franck VALETTE, Stéphane HERAULT à Pascal RAYNAUD

Secrétaire de séance : Pascal RAYNAUD

Dissolution du SIDCFAR, dévolution de l'actif et destination du solde comptable N°42/2024

Par délibération du 29 septembre 2023, le comité syndical du SIDCFAR a décidé de dissoudre le syndicat.

Le conseil municipal de Tronget a approuvé cette décision par délibération N°13/2024 du 13 février 2024.

Par délibération du 5 avril 2024, le comité syndical a décidé des termes de la dissolution de la façon suivante :

L'état de l'actif s'élève à 22 255,34€. Cette somme représente une valeur comptable acquise au fur et à mesure de l'achat de rampes de lancement pour les fusées. Ce matériel est obsolète détruit en grande partie puisqu'il était spécifiquement affecté au tir de fusées paragrêles et qu'il n'en n'existe plus. Il ne peut donc être reconditionné ou revendu. Il n'a plus aucune utilité ni aucune valeur.

La valeur comptable est 0€.

Le compte administratif et le compte de gestion votés le 5 avril 2024 constatent un excédent de fonctionnement de 523,74€ et un excédent d'investissement de 237,96€.

Il reste ne seule dépense de fonctionnement pour un montant de 300,09€.

Par conséquent, à la dissolution du syndicat, il restera 223,65€ en section de fonctionnement et 237,96€ en section d'investissement. L'excédent global cumulera donc 461,61€.

Le comité syndical, à l'unanimité a décidé d'allouer cette somme à la commune du Montet qui est le siège du syndicat depuis sa création et de lui verser l'intégralité des fonds.

S.I.D.C.F.A.R - Exercice 2024**Balance générale****Montants réels et d'ordre (avec les articles 001 et 002)****Investissement**

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2023	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	237,96	0,00	0,00	0,00	237,96	0,00	237,96	0,00	237,96
Recette	237,96	0,00	0,00	0,00	237,96	237,96	0,00	0,00	0,00
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237,96		0,00	
Déficit									

Fonctionnement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2023	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	523,74	0,00	0,00	0,00	523,74	300,09	223,65	0,00	223,65
Recette	523,74	0,00	0,00	0,00	523,74	523,74	0,00	0,00	0,00
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223,65		0,00	
Déficit									

Résultat

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2023	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461,61		0,00	
Déficit									

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 00360#

NOM DU POSTE COMPTABLE : SSC MOULINS

ETABLISSEMENT : SYNDICAT FLEAUX ATMOSPHERIQUES -
ETAT : 11-2**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

93800 - SYNDICAT FLEAUX ATMOSPHERIQUES -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	237,96				237,96
Fonctionnement	523,74		-100,09		223,65
TOTAL I	761,70		-100,09		461,61
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	761,70		-100,09		461,61

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette décision.

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 23/10/2024

et publié le 23/10/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 23/10/2024

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT

